



Merci à tous nos lecteurs qui alimentent cette rubrique. Qu'ils continuent à la faire, en nous envoyant si possible les originaux, et aussi les commentaires ou activités possibles en classe que cela leur suggère.

Envois par la poste à Jacques Verdier, 46 rue de la Grande haie, 54510-TOMBLAINE, ou par courrier électronique à jacquesverdier@free.fr

Lu dans LIBERATION du lundi 22 septembre 2003 :

DES FAITS ET DES CHIFFRES

80% des ménages français ont une voiture.

Et 31 % d'entre eux disposent de plus d'un véhicule, selon le Comité des constructeurs français d'automobiles. Au total, les Français possèdent 28,5 millions de voitures contre 16,7 millions en 1980. L'âge moyen des véhicules est de 7,3 ans.

53 % des ménages parisiens n'ont pas de voiture.

Le maillage de la capitale en métro (14 lignes), RER et autobus rend les transports en commun attractifs. A contrario, l'intensité du trafic, les difficultés pour se garer et les tarifs du stationnement sont dissuasifs. La vitesse moyenne à Paris est de 16,6 km/h pour les automobiles.

Un certain nombre de questions que l'on peut se poser à la lecture de cet article (par exemple en 1^e ES ou en 1^e L) :

Peut-on déterminer le nombre de moyen de personnes que comporte un "ménage" en 2003, et en 1980 ?

Peut-on déterminer le taux de possession d'une voiture dans les ménages "provinciaux" ?

Sinon, de quelles informations supplémentaires devrait-on disposer ?

Est-il facile de les trouver ?

Bien que nous n'ayons pas pu retrouver la remarque de Michel P. de Brest à laquelle il est fait allusion, les remarques d'Antony G. et de son contradicteur se passent de commentaires.

En insert, la copie d'un extrait de manuel d'arithmétique datant des tous débuts du siècle dernier.

Petite erreur de Brest

Dans une récente rubrique "Forum", Michel P. de Brest fait une excellente remarque quant à l'absence ou à la mauvaise représentation que certains termes employés par les journalistes peuvent susciter chez nous, lecteurs. Il écrivait à propos des unités de mesure agraires. Toutefois, un hectare équivalant à 1 000 m² (soit 1 km²), 3 500 hectares équivalent donc à 3 500 km² et non à 35 km². Par conséquent, le rectangle représentant cette surface serait de 70 km sur 50 km...

Tony G., étudiant (Annemasse), L'Est Républicain TV Magazine du 14 au 21/09/03

Grosse erreur d'Annemasse

Je voudrais faire deux remarques à Anthony G. d'Annemasse, concernant les mesures agraires. Premièrement, un hectare n'est pas équivalent à 1 000 m² mais à 10 000 m². Deuxièmement, 1 000 m² ne sont pas équivalents à 1 km² mais à 0,001 km² (la conversion des mètres carrés en kilomètres carrés se fait selon un aspect bidimensionnel). Donc 3 500 ha sont équivalents à 35 000 000 m², soit 35 km².

C'est bien Michel P. de Brest qui avait raison.

Carré

Les incendies de forêts sont une chose consternante, mais pourquoi s'obstine-t-on à en exprimer l'étendue avec une unité que seule une fraction des téléspectateurs se représente : l'hectare ? Qui sait que 10 000 hectares

équivalent à 100 kilomètres carrés (soit un carré de 10 kilomètres de côté et non de 100) ? Pourquoi persister à utiliser une mesure ne parlant qu'aux professionnels de la surface et condamnant les autres à ne juger de l'ampleur du désastre qu'à l'aune de la durée du reportage lui étant consacrée ?

Tex, Besançon, Télérama n°2802 du 24/09/03

MESURES AGRAIRES

203. — Les mesures agraires servent à évaluer les surfaces des champs, des prés, des vignes, des bois, etc.

204. — L'unité principale des mesures agraires est l'are.

205. — L'are est un carré de 10 mètres de côté ou de 100 mètres carrés.

UNITÉS SECONDAIRES

206. — L'are n'a qu'un multiple :

L'hectare^(ha), carré de 100 mètres de côté.

L'are n'a qu'un sous-multiple :

Le centiare^(ca), carré de 1 mètre de côté.

L'hectare égale 100 ares ou 10 000 mètres carrés ; c'est l'hectomètre carré.

L'are égale 100 centiares ou 100 mètres carrés ; c'est le décamètre carré.

Le centiare égale le mètre carré.

De sorte que :

Le centiare est le 100^e de l'are et le 10 000^e de l'hectare. L'are est le centième de l'hectare.

207. Choix de l'unité. — On prend pour unité l'hectare, l'are ou le centiare, suivant la grandeur de la surface à évaluer.

Même Jean-Pierre COFFE se fait avoir...

La directive européenne 1999/74/CE sur le "bien être des poules-pondeuses" prévoit que les "poules élevées en plein air" ne doivent pas être plus de 2 500 par hectare, c'est à dire disposer d'au moins 4 m² chacune.

Lors d'une émission de Jean-Pierre COFFE sur France-Inter (23/03/03), un producteur a voulu justifier l'élevage en batterie par le fait qu'il y a en France environ 60 millions de poules pondeuses, et que si chacune d'elles disposait de 4 m², cela occuperait presque la moitié du territoire (550 000 km² environ). L'assertion est en effet facile à vérifier : 60 000 000 x 4 m² = 240 000 000 m², et on divise par 1 000 pour avoir les km² ! Jean-Pierre, d'habitude si pointilleux, n'a pas